



## **AVIS PUBLIC**

### **DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION 2012** **RÔLE TRIENNAL 2010-2011-2012**

Avis public est donné que le rôle triennal d'évaluation foncière 2010-2011-2012 de la Ville de Deux-Montagnes, pour le troisième exercice débutant le 1er janvier 2012, est disponible pour consultation et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau à l'hôtel de ville, au 803, chemin d'Oka, Deux-Montagnes.

Que toute demande de révision à l'égard du rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectuée une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de la Loi sur la fiscalité municipale, concernant la tenue à jour du rôle, doit :

- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Ville de Deux-Montagnes  
Service des Finances  
803, Chemin d'Oka  
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 958.97 de la Ville de Deux-Montagnes, laquelle est exigible lors du dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Deux-Montagnes, ce 25<sup>e</sup> jour d'octobre 2011.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Directeur des services juridiques et greffier